



Pension alimentaire étudiante

Par **Ninouw**, le **29/08/2011** à **18:23**

Bonjour,
Je fais appel à vous pour avoir quelques réponses au sujet d'une éventuelle pension alimentaire à laquelle j'aurai droit.
Pour commencer, je vais vous raconter mon problème.
En 2008, je vivais encore chez ma mère et je préparais mon bac L. En Janvier 2009, il y eu une grande grève dans mon pays (Guadeloupe) qui dura 40 jours. Donc pendant 40 jours je ne suis pas allée en cours. Ma mère ne travaillant pas, elle touche le RSO (50 ans) Et ayant peur d'un échec scolaire elle a voulu m'inscrire dans un soutien scolaire et a fait appel à mon père afin qu'il le paie car ça lui était trop cher. Il a refusé. J'ai malgré tout eu mon bac et eu 18 ans juste après.
Dès qu'il a refusé elle a fait une demande de pension alimentaire, car jamais il ne s'occupait de moi et je le voyais rarement. Comme j'avais atteints mes 18 ans j'ai dû redemander cette pension moi-même car j'ai poursuivie mes études jusqu'à maintenant. Au début il a affirmé au juge qu'il n'était pas mon père (car il ne m'a pas reconnu) cela dit il y a une forte ressemblance. Ensuite quand on lui a dit qu'il y aurait un test adn, il a dit que de toute façon, il ne pouvait pas m'aider et me donner une pension car il n'avait pas d'argent. (il est à la retraite, divorcé, il ne paie pas de loyer car c'est sa maison sur sa terre).
Il a eu des jumeaux (qui on environ 16 ans maintenant) et il affirme qu'il les aide financièrement(cela m'étonnerait).
Il a dit à toute sa famille que j'étais morte pour lui et de ne plus m'adresser la parole. Mon demi frère avec qui j'avais pris contact ne me parle plus...
Je n'arrive pas à croire qu'on doit en arriver là et j'aimerais savoir
- Combien de temps vais-je devoir encore attendre pour le jugement final ? (depuis Octobre 2009 environ)
- Combien suis-je susceptible de toucher ?
- J'ai pris un logement étudiant, puis-je vraiment touché quelque chose?
- Puis-je faire une déclaration d'impôt à part ou dois-je rester sur celle de ma mère pour prétendre à la pension ?
En espérant avoir des réponses, je vous prie de recevoir mes sentiments distingués. Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **29/08/2011** à **19:11**

Il faut donc que vous intentiez une procédure en établissement judiciaire de filiation. Avez-vous un avocat ? Il va en falloir un.

Par **Ninouw**, le **29/08/2011** à **21:59**

Bonjour, merci pour votre réponse.
Oui, j'en ai un mais en Guadeloupe, depuis je suis en France. En quoi consiste cet procédure ? Je crois comprendre que c'est le fait de "prouver" que je suis bien sa fille ?
Si cela aboutit, ça voudra dire que je porterai son nom ?

Par **mimi493**, le **29/08/2011** à **22:07**

[citation]J'en ai un mais en Guadeloupe, depuis je suis en France[/citation] ah ? parce que la Guadeloupe n'est plus en France ? C'est nouveau, il y a eu une révolution et on ne m'a rien dit (pour quelqu'un qui fait des études quand même ...)
[citation]Je crois comprendre que c'est le fait de "prouver" que je suis bien sa fille ? [/citation] oui. Il faut prendre un avocat et tenter soit une procédure d'établissement judiciaire de filiation (il faut prouver que vous êtes sa fille même s'il refuse le test ADN) soit une action à fin de subsides (il faut prouver qu'il y a une possibilité que vous soyez sa fille, et il peut se défendre en prouvant, via un test ADN, que vous ne l'êtes pas).
Vous ne prendrez pas son nom.
C'est une procédure longue, ne tablez pas sur une pension alimentaire pour le moment.

Par **Ninouw**, le **31/08/2011** à **01:07**

Merci pour les précisions.
Quand j'ai dit que j'étais maintenant en France je voulais dire en métropole et de ce fait je ne peux pas vraiment bien rencontrer mon avocat pour bien me renseigner. A part les appels téléphoniques (que je ne veux pas faire trop insistant) je ne sais pas vraiment ce qui se passe.
Merci encore et Bonne continuation.

Par **mimi493**, le **31/08/2011** à **01:08**

Et votre père présumé habite où ?